



*Commission
Historique*

AWIRS
CAHOTTES

(Hameau de Horion – Hozémont)

CHOKIER
FLEMALLE – HAUTE
FLEMALLE – GRANDE
IVOZ – RAMET
MONS

-LES CHRONIQUES-

Jean-Baptiste Wilmotte et son époque

PÉRIODE

fin du 19e siècle et début du 20e

AUTOUR DE JEAN-BAPTISTE WILMOTTE (au Val de 1856 à 1907)

Parmi les grandes familles qui ont travaillé à la Cristallerie du Val-Saint-Lambert, il y a « les Wilmotte », une famille parmi d'autres, qui ont exercé les différents métiers de la manufacture. Cette entreprise a occupé de véritables lignées patrimoniales de l'entité de Flémalle et particulièrement pour ce qui nous préoccupe aujourd'hui, la population de l'ancienne commune de la rive droite, Ivoz-Ramet.

Les recherches effectuées notamment dans les registres des autorités de Ramet-Ivoz, nous ont apporté des éléments à la construction de notre première chronique sur les grandes familles du Val et sur les événements particuliers qui se sont passés à l'époque du personnage principal.

Cette chronique, cependant, nous la devons d'abord aux travaux de recherche de André Wilmotte « *Au temps de Jean-Baptiste Wilmotte* ». (Cet ouvrage est encore disponible chez l'auteur). Nous reprenons d'ailleurs, avec son autorisation, une partie de ses écrits.

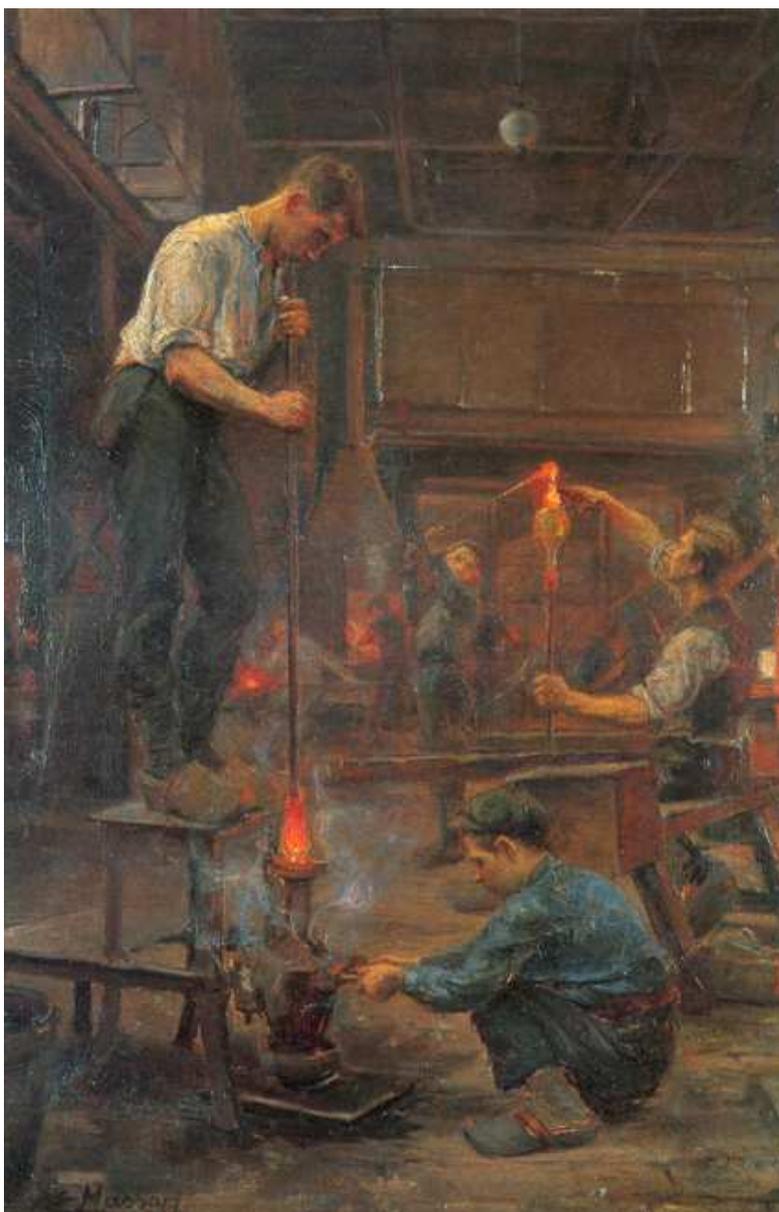
Nous espérons qu'évoquer ces travailleurs et ces notables de la fin du 19^e siècle, leur vie et leurs coutumes donnera envie au lecteur d'en connaître plus sur ce passé riche en événements.

Comme le dit le Professeur Dr Joseph Philippe, dans la préface de l'ouvrage, André Wilmotte appartient à une famille paternelle d'anciens verriers des Cristalleries du Val Saint-Lambert : son arrière-grand-père, le verrier Pierre-Joseph (1819-1883); son grand-père, le graveur puis maître-graveur Jean-Baptiste Wilmotte (1842-1913); son oncle Joseph (1878-1964), occupé au Val comme délégué de la direction à l'étranger puis chef de service au Val. Du côté maternel, on trouve son arrière-grand-père, Hippolyte, son grand-père Émile Blétry et nombre de ses oncles et cousins également verriers.

C'est dans l'ouvrage « *Travail et société dans la région de Seraing d'hier à aujourd'hui* » du « Carhop de Seraing » (Centre d'Animation et de Recherche en Histoire ouvrière et populaire) que nous reprenons une partie de la petite histoire des cristalleries (voir : www.carhop.be)

Les Cristalleries du Val Saint-Lambert, établies dans une ancienne abbaye du 13^e siècle à Seraing, sont fondées en 1825 et vont concurrencer les autres verreries principalement par leurs productions artistiques.

En 1836, la Société Générale de Banque rachète l'entreprise qui se voit octroyer le haut patronage et l'aide financière de Léopold I^{er}. Les cristalleries entament alors une ascension



Peinture d'Édouard MASSON. Cet artiste est né à Yvoz-Ramet en 1881 et décédé à Liège en 1950- extrait du catalogue de l'exposition Dieudonné et Édouard Masson, La Châtaigneraie 1990

fulgurante qui leur procure une place de choix sur le plan international.

«Aux Cristalleries, le patronat avait tout organisé pour que les besoins des travailleurs et de leur famille soient rencontrés dans l'enceinte de l'entreprise. Des vies entières s'écoulaient ainsi dans la cour du Val. Mais "faire le mur" n'avait pas de secrets pour jeunes et moins jeunes..., friands d'amusements extérieurs, car la grande porte était fermée à 22 heures.»

En 1880 le Val est une des premières verreries du monde avec ses 4 halles contenant 10 fours à 12 creusets et 3 tailleries, On ira jusqu'à produire plus de 160.000 pièces par jour avec près de 5000 ouvriers à l'aube du 20e siècle. C'est une véritable petite ville qui se forme autour de l'usine.

L'abbaye prend fin en 1796. Les moines furent expulsés, l'église démolie et les bâtiments mis en vente comme biens publics. La différence entre les 2 vues, ci-contre et ci-dessous est à souligner.



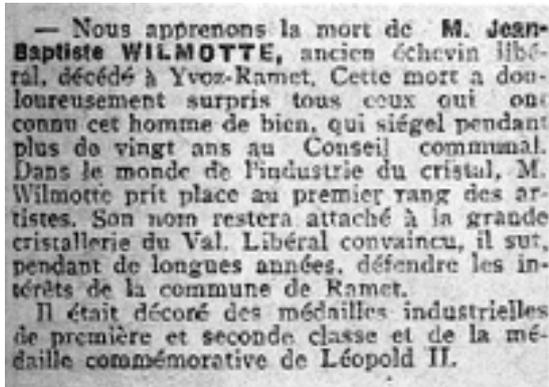
La vue de l'abbaye (un dessin) est prise du Sud, soit de la colline du Bar. En bas de celle-ci se situe la rue de Villencourt. Le petit porche en bas à droite sur l'image est certainement celui replacé vers l'avant de la Cristallerie (l'entrée des ouvriers) et qui malheureusement maintenant trône le long de la voie rapide. Elle est toujours située sur le territoire de Flémalle, mais appartient à la Région Wallonne à la suite de la création de la voie rapide.

On voit bien sur la vue aérienne ci-dessous (coll. C. Martin), l'extension qu'ont prise les cristalleries au temps de son apogée. Vous apercevez devant vous la colline du Bar et sur celle-ci, en bas, à gauche un petit pavillon qui a son histoire. Nous aurons l'occasion d'en parler plus tard. La tache blanche au droit du pavillon, vers la droite est une carrière qui donne sur la rue de Villencourt.



Mais maintenant, revenons à notre famille.

Le 13 mars 1913, Jean-Baptiste Wilmotte décédait à Ivoz-Ramet à l'âge de 71 ans et l'on pouvait lire dans le journal la Meuse de cette époque son parcours tant au service du Val qu'à celui de la commune de Ramet-Ivoz comme on l'appelait à ce moment



Au cours des années 1835 à 1910 et même au-delà, l'usine du Val fabrique, décore et vend dans le monde entier, des dizaines de millions d'accessoires pour appareils d'éclairage alimentés au pétrole lampant, au gaz de ville puis à l'électricité. Aujourd'hui obsolètes, ces articles, aux appellations oubliées de garde-vues, sinombres, verrines, chapiteaux, boules Carcel, paravents, flambeaux, lanternes, fumivores et globes étaient offerts unis, dépolis ou ornés de motifs gravés. Ces gravures plaisantes étaient réalisées par corrosion chimique à l'acide ou par projection au jet de sable, ou encore par intaille à la meule, appelée gravure à la roue. Bien graver à la roue est un art difficile et exigeant qui requiert un soin minutieux et un réel sens artistique.

Un certain Nicolas Wilmotte débute comme gamin verrier en 1826. Pierre Joseph Wilmotte probablement son cousin, commence de même en 1828. Le fils de ce dernier, Toussaint Jean-Baptiste (dit Jean-Baptiste) que nous évoquons sera graveur à la roue. Son petit-fils Joseph sera envoyé au dépôt du Val à Berlin en 1913 et, après la guerre, il deviendra représentant général du Val pour la Suisse.

Venant de Seraing, la famille de Jean-Baptiste Wilmotte s'est établie vers 1871-1872 à Ivoz, tout près de la manufacture du Val Saint-Lambert. Un héritage de la tante Anne-Marie Gobiet, veuve de François Wilmotte, une petite ferme et une terre situées à la Troque à Seraing, permit aux Wilmotte d'acquérir des frères Degive (notables d'Ivoz), en 1871 une terre et une vieille bâtisse qu'ils feront restaurer (photo ci-contre – coll A. wilmotte)

En 1856, le jeune Jean-Baptiste Wilmotte commence sa vie professionnelle comme apprenti à l'atelier de décoration où l'activité principale consiste à orner des articles d'éclairage en demi-cristal et des pièces de services de table en cristal.

En 1867, Jean-Baptiste quitte le Val nanti d'un certificat rédigé et signé de la main du directeur, Jules Deprez. Il a 25 ans et se rend à Paris pour se perfectionner dans l'art de la gravure à la roue. À ce moment on allait se perfectionner ailleurs...

Au retour de Jean-Baptiste (avant 1870) nanti d'aptitudes nouvelles, le directeur du Val a opté, semble-t-il, pour une politique de formation de jeunes graveurs à la roue recrutés au sein même de l'usine.

On engage à l'atelier de gravure les descendants des meilleurs artisans de l'usine:

- Achille Defoing entre au Val en 1869 à l'âge de 15 ans; il est le fils du graveur et peintre Fernand Defoing.
- François-Justin Lambou, 13 ans en 1871, fils de Lambert, est descendant des Devert et Loubet, verriers de Vonèche venus au Val en 1826.
- Léon Honin, 12 ans, au Val en 1871; après un séjour dans une autre verrerie, il revient au VSL, en 1883.
- Regnier ou René Poupard, engagé en 1873 à l'âge de 13 ans, est un parent de François Poupard, un verrier



du Val depuis 1845.

- Clément Julien Licot, au Val en 1871, fils de Ferdinand et petit-fils de Jean-Baptiste, des verriers venus de Martouzin (France), un peu après la fondation du VSL.
- Édouard Petchen, dont le père fut presque certainement le premier graveur à la roue de formation étrangère, venu au VSL en 1858.

En 1875, sont construits à la manufacture du Val Saint-Lambert, de nouveaux bâtiments où s'installe notamment un atelier spécialement consacré à la gravure à la roue; Jean-Baptiste Wilmotte en devient le premier chef de place (une équipe). Et bientôt, à partir des dessins de Camille Renard, des graveurs vont réaliser de beaux décors de fleurs, de vignes, de nature, demandés par une riche clientèle. Ils exécuteront aussi des écussons héraldiques ou monogrammes aux chiffres des grandes familles princières, nobles et bourgeoises.



La photographie (collection A. Wilmotte) date de 1880, ce sont les graveurs à la roue, de la place de Jean-Baptiste Wilmotte, des peintres sur verre, leurs assistants et apprentis, les artistes peintres français, Léon Foller et son fils venus initier leur art de décoration aux gens du Val.

Au 1er rang assis : des apprentis non identifiés

Au 2e rang : Fernand Defoing et Joseph Conrardy, peintres - Jean-Baptiste Wilmotte, Noël Petchen, des graveurs - Auguste Defoing et les deux Foller, des peintres sur verre.

Au 3e rang debout : (5) Clément-Julien Licot, (6) Regnier Poupard, (9) François-Justin Lambou, graveurs.

Au 4e rang debout : (1) Édouard Pechten, graveur – (2) Clovis Beaufort, employé – (3) Achille Defoing, graveur

En 1889, décède Jules Deprez (1863-1889), le troisième directeur de l'usine. À l'issue de l'interrègne de Henri Lepersonne (1889-1894), Georges Deprez, ingénieur, le fils de Jules, devenu directeur général (1894-1908) confie à Jean-Baptiste Wilmotte des responsabilités en

La fin du 19e siècle marque un tournant révolutionnaire dans l'industrie. L'électricité remplace l'énergie vapeur et manuelle. La découverte du carborundum (silicium de carbone + corindon) pour la fabrication des meules et des roues pour la taille et la gravure va permettre aux artisans du cristal de travailler plus rapidement et avec plus de sécurité. Avant l'emploi de roues en cuivre arrosées d'émeri était déjà un progrès technique appréciable. Bien plus tard encore, l'emploi de roues diamantées permettra des gains de temps plus substantiels, mais hélas au détriment de la finesse de la gravure.

dehors de sa tâche de maître graveur. Il le confirme dans sa fonction de délégué du personnel et de secrétaire au Conseil de l'Industrie et du Travail (1891-1905) et le pria d'assumer la Présidence de la coopérative du magasin alimentaire (1894-1904) après qu'il ai assuré la trésorerie de 1879 à 1894.

La virtuosité de graveur de Jean-Baptiste Wilmotte est indéniable, il l'exprimait encore à la grande joie de ses enfants quand à Pâques, devant leurs yeux ébahis, il décorait des œufs de toutes sortes de motifs qui se révélaient où le pigment de la coquille brune s'effaçait par la gravure.

Son époque, celle d'avant 1900 fut aussi celle des usages et du respect de la hiérarchie professionnelle et familiale. Quand vers 1880, par un jour de beau temps, Jules Deprez et sa famille venaient en promenade en calèche vers Yvoz, alors un très joli coin en bord de Meuse (avec ses îles), les riverains alertés se rendaient au-devant de leur maison pour saluer respectueusement le « grand directeur du val ».

Tout n'était pas rose à cette époque, pour le monde du travail. On pense, cependant, que les ouvriers étaient mieux traités au Val Saint-Lambert qu'ailleurs. Certainement, si on se base sur le rapport de la Chambre de Commerce de Liège, adressé au ministre des Affaires étrangères. Il signale la difficulté éprouvée par les Établissements du VSL à trouver des « ouvriers spéciaux » et l'obligation de faire de grands sacrifices pour les conserver. C'est ainsi qu'au Val il y avait : logement gratuit, écoles pour les enfants, médecin, médicaments, exercice du culte et salaires plus élevés. Gardons en mémoire que la classe ouvrière, en général, était soumise à des conditions de travail et de vie pénible : hommes, femmes et enfants travaillent en moyenne 12 à 15 heures par jour pour un salaire de misère. Toute tentative de revendication semblait vaine face à

un patronat tout puissant.

Les marques d'attention étaient aussi manifestées aux autres notables de ce temps. Le jour de l'an, d'après un récit de membres de la famille Wilmotte, il était coutume d'aller présenter ses vœux et souhaits à ses chefs. Ils ont le souvenir des graveurs venant rendre visite à leur chef de place, Jean-Baptiste. « À cette occasion, un petit tonnelet trônait en milieu de table de « belle pièce » (salon) où les « hëna » (grand verre à goutte) attendaient d'être remplis moult fois de « Fine de Bourgogne » comme le Pommard en d'autres circonstances ». Dans d'autres familles, le pekét était certainement mis à l'honneur. (Photo du tonnelet en question, cuve à l'intérieur en cuivre (collection A. Wilmotte).



Peinture du bras de Meuse, les peupliers au fond sont encore vus sur une carte postale écrite en 1911 — Coll. A. Wilmotte



La société coopérative du magasin alimentaire

Le petit monde du Val était déjà, dès le 19^e siècle, organisé de façon très moderne, on pourrait même dire révolutionnaire pour l'époque : coopérative alimentaire, caisse de secours, service de repas économique, société mutualiste, retraites pour les employés et les ouvriers, un service médical et pharmaceutique était à la disposition du personnel, etc. En outre, il existait aussi des infrastructures de loisirs (chant, gymnastique,...) et scolaires (écoles primaire et gardienne, de dessin, ménagère, etc.).

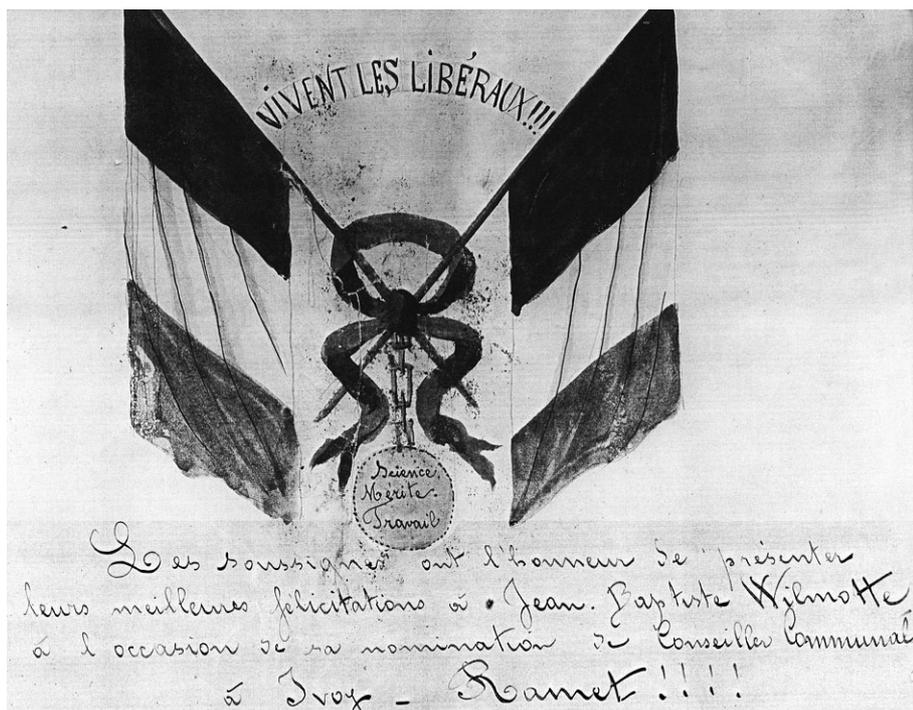
En marge de son activité professionnelle, Jean-Baptiste Wilmotte consacrait bénévolement une partie de son temps libre aux institutions sociales. Il accordait une spéciale attention au fonctionnement du magasin alimentaire où les ouvriers du Val pouvaient s'approvisionner en denrées de qualité, à bas prix et sans faire de dettes. L'institution d'inspiration ouvrière n'avait qu'un défaut, elle était gérée, pas toujours équitablement (d'après « des travailleurs témoignent » - 1886 édition Bénard), par l'administration de l'usine. En 1879, ils furent quelques-uns à fonder la Coopérative Magasin Alimentaire du Val Saint-Lambert qui avec l'assentiment de la direction de l'usine se substitue à la première forme d'institution.

La coopérative ouvrière est dirigée par un comité exécutif sous la présidence du verrier Victor Andry, au Val en 1836, le secrétariat étant assuré par le peintre sur verre Joseph Conrardy, au Val en 1863, et la trésorerie par le graveur à la roue Jean-Baptiste Wilmotte.

En 1894, Victor Andry part en retraite après 59 ans de service, dont 36, comme verrier. Jean-Baptiste Wilmotte lui succède à la présidence de la coopérative et il occupera ce poste jusqu'en 1904. Joseph Conrardy reste secrétaire et Alfred Jacquemin devient trésorier. En 1905, l'excellent verrier Dieudonné Masson prendra à son tour la succession de Jean-Baptiste à la Présidence de la Coopérative.



L'HOMME POLITIQUE



Jean-Baptiste a reçu le jour de sa nomination de conseiller communal ce document de félicitations par ses amis libéraux (coll. A. Wilmotte).

À ce moment, il y avait seulement conflit entre deux partis, les libéraux et les catholiques (intérêts communaux). À ce moment et depuis la période française le village de Ramet avait prédominance sur Ivoz et sur Ramioul qui étaient devenus hameaux. Il est certainement voulu de mettre 4 points d'exclamation après avoir écrit Ivoz – Ramet et non pas Ramet-Ivoz, nom officiel de la commune. L'allégorie a été réalisée par Jos. Conrardy.

Notez la mention des valeurs libérales de l'époque : science – mérite – travail.

Le parti ouvrier (POB) viendra perturber les deux autres un peu plus tard.

Ainsi c'est en 1880 que Jean-Baptiste Wilmotte se laisse convaincre par Léon Degive, bourgmestre de Ramet-Yvoz, un notable, administrateur de sociétés, d'être colistier sur la liste libérale qui sera présentée aux élections de 1881. Le procès-verbal de l'élection du 25 octobre 1881 donne le nombre de votants, qui est seulement de 160 censitaires sur une population de +/- 3000 habitants..

Les nouveaux élus sont au 1er tour :
DELCOURT Émile avec 78 voix;
WILMOTTE Jean-Baptiste avec 83 voix;
BECKERS Guillaume avec 86 voix;
BROUHON Eugène avec 80 voix.

Il est intéressant de constater que précédemment, c'est-à-dire à la fin de l'année 1881 siégeaient au conseil communal : Messieurs (à ce moment exclusion des dames considérées comme devant dépendre entièrement de leurs époux ou pères)

L. DEGIVE, Bourgmestre;
Comte L. DE HEMRICOURT et Guillaume BECKERS, échevins;
PAQUOT, D.D. BEAUFORT, L. BEAUFORT, GERMANUS et WILMET conseillers communaux.

Si nous le comparons au procès-verbal du 31 janvier 1882 nous y retrouvons comme Bourgmestre L.DEGIVE et comme échevins les deux mêmes soit le comte L. DE HEMRICOURT et Guillaume BECKERS.

Les conseillers sont alors :
D.D. BEAUFORT, J.B. WILMOTTE, E. DELCOURT et Eugène BROUHON.

Le même scénario se présente en 1887, le procès-verbal notifiant la validation des élections du 16 octobre 1887 indique le nombre votants à 199 (censitaires et capacitaires).

A ce moment sont repris comme élus :
BECKERS Guillaume qui restera échevin avec 105 voix;
BROUHON Eugène avec 96 voix;
GROULARD Charles avec 103 voix;
WILMOTTE Jean Baptiste avec 113 voix.

Pour ceux-là, il est indiqué qu'ils finissent leur mandat le 31 octobre 1893.

Pourtant au Conseil communal du 16 janvier 1888, nous y retrouvons un certain **Joseph Gérard** qui ne figurait pourtant pas à l'ancienne législature. En effet, en séance du 5 décembre 1887, le conseil procède à l'installation du sieur Joseph Gérard, appelé à continuer le mandat de feu Edmond Chefnay.

C'est bien l'alternance qui joue. Les conseillers communaux sont renouvelés pour moitié tous les trois ans et sont élus pour un terme de 6 ans (loi de 1848 – en 1842, il s'agissait d'un terme de 8 ans et pour moitié tous les 4 ans). Les échevins sont aussi remplacés pour moitié à chaque série, il faut qu'ils restent conseiller pour pouvoir être réélu échevin. Le Bourgmestre lui est remplacé à la dernière série. Les communes de 1000 à 5000 habitants ont 9 conseillers communaux (en ce compris le Bourgmestre et les échevins) et 2 échevins. Avec J.Gérard le nombre de conseillers est bien de 9.

En 1830, la Belgique connaît deux catégories d'électeurs, exclusivement masculins : les électeurs censitaires et les électeurs capacitaires. Les premiers tirent leur droit de vote du paiement d'impôts atteignant un montant déterminé (le cens), tandis que les seconds bénéficient de ce droit du fait de leurs fonctions ou diplômes. Il s'agit des magistrats, avocats, notaires, officiers ou autres universitaires... Ils sont alors 46 099 électeurs (38 429 censitaires et 7 670 capacitaires), soit 1 % de la population. Paradoxalement, les conditions d'éligibilité sont considérablement moins strictes dans la mesure où, outre l'exigence de la nationalité belge, il est exclusivement requis d'avoir atteint l'âge de 25 ans. Ce régime électoral au double fondement censitaire et capacitaire est abandonné dans la Constitution de 1831. Celle-ci ne retient que le critère financier, approuvant ainsi l'opinion du membre du Congrès national, Forgeur, selon qui « la meilleure des garanties à demander aux électeurs, c'est le paiement d'un cens qui représente une fortune, une position sociale, afin qu'ils soient intéressés au bien-être et à la prospérité de la société ».

Une modification intervient également au niveau des conditions d'éligibilité. Alors que la fortune demeure sans influence quant à l'accès à la Chambre des Représentants, l'acquittement d'un cens est requis pour être éligible au Sénat. Ce système censitaire débouche sur une situation asymétrique en acceptant des candidats et des élus qui ne jouissent pourtant pas du statut d'électeurs.

En 1848, alors que le cens variait selon les régions, ce dernier est uniformisé et plafonné dans l'ensemble du pays au minimum constitutionnel. Cet abaissement entraîne la première extension du droit de suffrage, permettant à 79 000 électeurs de se prononcer aux législatives de juin 1848. Une deuxième baisse intervient en 1871, et ce, uniquement pour les élections provinciales et communales.

Droit de vote : une longue histoire - par Sophie Ong
– site internet revue Démocratie (MOC)

Jean-Baptiste entre ainsi au Conseil communal en janvier 1882.

Comme nous l'avons vu, il est reconduit dans ses fonctions en janvier 1888, devient échevin en 1895 au décès de son ami Léopold Beaufort, beau-père de son fils Joseph.

Aux élections du 15 octobre 1899, Jean-Baptiste est réélu avec 425 voix (435 votants censitaires et capacitaires)

On indique bien dans ce procès-verbal qu'il est dans la série « sortant en 1903 » et il est choisi de nouveau comme échevin, mais cela ne va tout seul en janvier 1904 :

2 partis (les libéraux et la ligue des intérêts communaux) s'opposent au Conseil communal et il faudra plusieurs séances pour concrétiser son dernier mandat d'échevin.

Cette dernière reconduction le mène à la fin de ses mandats en 1907 à 65 ans.

Ce personnage a pris, avec ses collègues, d'abord en tant que conseiller communal, ensuite comme échevin, des décisions communales.

Nous en avons retenu arbitrairement certaines. Elles sont représentatives des préoccupations de ce moment. Elles sont parfois bien particulières et même parfois étranges pour nos habitudes actuelles !

En plus la plupart de celles qui sont retenues vont faire l'objet d'ajouts explicatifs, parfois bien nécessaires pour se situer en ce temps révolu.

Comme Jean-Baptiste a exercé ses différents mandats avec deux Bourgmestres différents, il nous semble utile de parler aussi des aspects de la vie communale de cette époque dans d'autres chroniques ultérieures. C'est ainsi que vous y retrouvez les Bougmestre L.Degive et J. Gérard.

À ce moment, fin du 19e siècle, les différents

Conseils communaux délibèrent sur différents problèmes administratifs que nous dirons habituels comme : le budget communal; les enquêtes de « commodo et incommodo »; les adjudications de travaux avec cahier des charges; les ventes de bois; les concessions dans le cimetière; les approbations du budget du bureau de bienfaisance (maintenant le CPAS) ou des fabriques d'église. Il est aussi question du secrétaire communal, du garde champêtre, des instituteurs (institutrices), où les sous-instituteurs et sous-institutrices.

Jean-Baptiste Wilmotte, comme l'écrit son petit-fils, s'est particulièrement intéressé aux écoles, un chapitre particulier que nous allons évoquer sous la législature de ce personnage..

LES ÉCOLES

Le 31 janvier 1882, le jour de sa nomination Jean-Baptiste est appelé à prendre une décision pour un nouveau règlement pour les écoles, il est dit :

28 heures de cours par semaine sont maintenant nécessaires pour le nouveau programme de l'enseignement primaire non compris le temps affecté à la récitation du catéchisme (on peut d'ailleurs penser qu'il s'apprenait par

En 1883, il y a élargissement du corps électoral aux capacitaires.

On permet aux "capacitaires" de voter aux élections communales et provinciales. On appelle "capacitaires" les citoyens masculins qui possèdent des diplômes ou qui exercent certaines fonctions de responsabilité.

En 1893 un certain « Suffrage universel » est installé, il est tempéré par le vote plural.

Tout citoyen masculin de plus de 25 ans a une voix, mais selon certains critères certains électeurs peuvent avoir jusqu'à deux voix supplémentaires :

- en tant qu'électeur capacitaire;
- en tant que chef de famille de plus de 35 ans, payant au moins 5 francs de taxe de résidence;
- en tant que détenteur d'un livret d'épargne de 2.000 francs minimum, ou bénéficiaire d'une rente viagère de 100 francs.

Pour les élections communales, une quatrième voix est octroyée aux pères de famille payant un cens électoral déterminé ou dont le revenu cadastral atteint 150 francs. De plus, il faut avoir 30 ans pour voter aux élections communales. Une mesure similaire est instaurée pour les provinces. La nouvelle loi électorale, enfin, oblige le citoyen à voter. L'exercice du droit de vote est toujours obligatoire aujourd'hui.

Ce système fut acquis de haute lutte. Il aura fallu, en effet, trois grèves générales, menées par le POB, et de violentes émeutes pour que ce système soit adopté. En 1886, Alfred Defuisseaux publie le Catéchisme du Peuple. Ce petit outil de propagande appelle les ouvriers à prendre conscience de leurs conditions de vie et sert mobiliser les travailleurs pour la grande manifestation en faveur du Suffrage Universel du 13 juin 1886 ; ce qui vaut à son auteur une condamnation à 6 mois de prison. Les effets de la réforme de la loi électorale se font sentir dès les élections du 14 octobre 1894.

Parti socialiste extrait d'un texte sur le suffrage universel

cœur comme le font les musulmans pour le coran au proche orient). À cette séance, le conseil préfère aussi choisir 2 demi-journées de congé hebdomadaire au lieu d'un jour plein; ils auront eu lieu le mercredi et le samedi après-midi.

Les classes se tiennent de 8h½ à 12 heures le matin et de 1h½ à 4 heures l'après-midi. L'enseignement religieux se donne la première demi-heure le matin et la dernière demi-heure l'après-midi.

Le 22 octobre 1883, le conseil désigne MM. DD. Beaufort et JB. Wilmotte pour visiter les écoles d'Ivoz et pour vérifier les listes de présence. Pour les écoles de Ramet, il désigne M. Beckers et Eugène Brouhon. (L'habitude est restée de séparer les villages d'Ivoz et Ramet et de considérer que les autorités qui y habitent s'en occupent. Antérieurement d'ailleurs il y avait un représentant pour chaque hameau de Ramet, Ivoz et Ramioul).

Le 25 septembre 1884, le conseil indique : « *Le Bureau de Bienfaisance n'ayant absolument d'autres ressources que le produit des dons et collectes recueillis à domicile et dans les églises, et ne pouvant déjà, vu la pénurie des ressources, subvenir qu'imparfaitement aux nombreux besoins des malades et des indigents, déclare se trouver dans l'impossibilité absolue d'intervenir d'une manière quelconque dans les frais de l'enseignement et n'a rien porté de ce chef à son budget de l'exercice 1885* ». C'est la donc commune qui doit faire face aux dépenses relatives aux écoles primaires et aux écoles des adultes. C'est ainsi qu'il fixe la liste des élèves qui pourront fréquenter gratuitement les écoles primaires et celles d'adultes pendant l'année scolaire 1884-1885.

écoles primaires

de Ramet	garçons	73 élèves
d'Ivoz	garçons	146 élèves
de Ramet	filles	88 élèves
d'Ivoz	filles	161 élèves soit un
total de 468 élèves		

écoles d'adultes

de Ramet	garçons	44 élèves
d'Ivoz	garçons	45 élèves
de Ramet	filles	40 élèves
d'Ivoz	filles	54 élèves soit un
total de 183 élèves		

Le conseil intervient auprès de la députation permanente pour garder la gratuité, suite à des remarques du Gouverneur, vu le degré de fortune des parents, la population étant essentiellement ouvrière.

Le 23 avril 1885, le conseil décide que : *les autorités suppriment les écoles d'adultes à partir de ce jour* (le budget-école est en déficit).

Pourtant, le 20 octobre 1885, le conseil revoit sa délibération du 23 avril et décide de rétablir les écoles d'adultes de garçons (les filles sont sacrifiées) dans les deux sections. On apprend que celle d'Ivoz sera tenue par Mme Micha contre un traitement fixe de 200 fr sans autre indemnité que le chauffage et l'éclairage qui seront payés comme par le passé.

Les bureaux de bienfaisance représentent l'issue principale à la situation de chômage et donc à l'absence de revenu. Dans un grand nombre de communes, une proportion plus ou moins importante des familles ouvrières étaient inscrites sur les listes des bureaux de bienfaisance et recevaient des secours plus ou moins temporaires. Les secours permanents étaient devenus plus rares, des grèves, des révoltes apparurent. De toute cette longue période de dépression, les années 1884-1886 ont été parmi les plus mauvaises en Belgique. Un chômage endémique sévissait notamment dans l'industrie houillère.

(jeunes chômeurs et formation professionnelle - recherches de Jocelyne Robert, édition Harmattan 1997)

le 11 février 1884, le conseil décide qu'il y a lieu d'interdire la mendicité aux étrangers (certainement les habitants hors commune) et charge le collège de faire exécuter cette décision.

Le budget du bureau de bienfaisance de Ramet est prévu comme suit le 11 février 1884 :

recettes de 1219,74 fr, et une dépense prévue de 950 fr. On peut comparer à l'habillement du garde champêtre qui est à ce moment de 27,50 fr.

Dans le même raisonnement nous constatons que pour des travaux de voirie on a besoin :

de 228 journées pour la 1ère catégorie – 1140 fr

de 131 journées pour la 2e catégorie – 327,50 fr

de 104 journées de chevaux à 5 fr – 520 fr

de 14 journées de poneys à 3 fr – 42 fr

Nous pouvons aussi constater, suivant différentes sources que le salaire ouvrier varie entre 500 fr et 870 fr (industrie métallurgique). en 1884 – 1886 pour 72 heures de travail par semaine.

La plupart des instituteurs de cette époque se trouvaient des revenus supplémentaires dans l'exercice de certaines fonctions accessoires comme tenues de cours d'adultes, cours de musique, cours de dessin...

Le règlement programme du cours d'adultes est intéressant à plus d'un titre, si on le compare avec notre époque, voici des extraits

De l'enseignement en général

Art.1 – L'école d'adultes pour hommes de la commune de Ramet - Ivoz, comprend :

Un cours élémentaire destiné aux jeunes gens qui n'ont pas reçu l'instruction primaire ou qui ne l'ont reçue que d'une manière très incomplète;

Un cours de répétition et de perfectionnement destiné aux jeunes gens qui ont suivi les leçons des trois degrés d'une école primaire;

...

Art.3 – L'enseignement est donné, par l'instituteur de l'école primaire, conformément au programme arrêté par le Conseil communal. Ce programme est affiché dans les classes.

Art.4 – L'instituteur s'attache à donner un enseignement à la fois raisonné et essentiellement pratique : il le met autant que possible en rapport avec les besoins des élèves et avec les exigences locales;

Il s'efforce d'éveiller l'esprit d'observation de recherche et de réflexion; il fait de fréquents appels au jugement et à l'expérience des élèves.

Art.5 – Il ne néglige aucune occasion de cultiver en eux le sens moral de leur inspirer le sentiment du devoir, l'amour de la patrie, les respects des institutions nationales, l'attachement aux libertés constitutionnelles.

Il s'abstient de toute attaque directe ou indirecte contre les convictions religieuses ou politiques des élèves et de leurs familles. Il veille à ce que les jeunes gens s'habituent à observer les règles de la bienséance et notamment à ce qu'ils ne se présentent à l'école que dans une tenue décente...

Du local et du mobilier

Art.10 – L'instituteur dispose, pour les cours d'adultes, du local, du mobilier et des collections de l'école primaire.

Art.11 – Il veille à ce que le local soit tenu dans un état permanent de propreté et à ce qu'il soit bien aéré avant l'entrée des élèves;

Art.12 – Pendant la saison froide et lorsqu'il en est besoin, le foyer est allumé dans la classe, de manière à y obtenir une température constante de 14 à 16 degrés centigrades.

Art.13 – L'instituteur dispose avec ordre et avec goût, le mobilier et les objets à l'usage de la classe.

Cours d'Hygiène, une leçon :

Danger des boissons spiritueuses

De l'année scolaire, des jours de travail, de congé et de vacances (cours d'adultes)

Art.32 – L'année scolaire commence le 1er novembre et finit le 31 mars.

Art.33 - L'enseignement est donné aux jours et aux heures ci-après désignés :

à l'école de Ramet, les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine de 7 à 9 heures du soir et à l'école d'Ivoz, les mardi, jeudi et vendredi aux mêmes heures.

Art.34 - Les jours de congé sont : le jour et le lendemain de la Toussaint; de la Noël, de la Circoncision, des Pâques et le 15 novembre.

Le conseil estime le 7 octobre 1889 : il y a lieu de faire droit au vœu exprimé par Monsieur l'instituteur Binon, d'accorder aux lauréats des concours des écoles primaires et d'adultes, des récompenses consistant en livre de prix, à titre d'encouragement.

C'est à la séance du 28 octobre 1889 que les premières récompenses sont données pour le cours d'adultes avec les félicitations du Bourgmestre aux élèves Allard Victor et Coppée Jean de l'école d'Ivoz; Galand Julien et Oger Camille de l'école de Ramet. Par après d'autres récompenses et certificats sont distribués à d'autres élèves et c'est à ce moment que l'on rappelle que les certificats sont utiles dès la majorité du citoyen. En effet, depuis 1883, les diplômés peuvent devenir « capacitaire » à leur majorité et ainsi voter aux élections communales et provinciales.

Il y a eu des périodes difficiles c'est ainsi que le 17 janvier 1890 le conseil :

Le traitement de l'instituteur au 19^e était calculé comme suit:

loi du 02/09/1842 : minimum 200 Frs

loi du 01/07/1879 : minimum 1.200 Frs (casuel compris)

loi du 15/09/1895 : par catégories de communes : de 1.200 à 2.400 Frs (casuel compris)

le casuel : consiste en l'allocation versée par le Bureau de Bienfaisance pour l'instruction des enfants indigents et la rétribution privée par les enfants solvables

Il reçoit aussi l'indemnité de logement ou la jouissance gratuite d'un logement pour l'instituteur-chef d'école.

« estime qu'il y a lieu de faire droit à la requête des membres du personnel enseignant qui sollicitent vu la hausse extraordinaire du charbon, une majoration de l'allocation inscrite au budget pour le chauffage des écoles primaires et que le subside sera de ce chef porté de 50 à 75 fr par classe ».

L'histoire de l'enseignement primaire depuis la naissance de la Belgique est marquée d'épisodes. Il y a bagarre entre les libéraux et les catholiques. Mais pour mieux comprendre, voyez ci-dessous cette petite histoire de l'enseignement (par Jacques Van Solinge – Journal Le Soir du 15 novembre 1990). Elle nous permet de mieux comprendre certaines décisions du conseil communal.

... La principauté de Liège - indépendante des Pays-Bas - elle pratique pendant tout l'ancien régime un enseignement exclusivement catholique puisqu'il y a coïncidence entre les pouvoirs civil et religieux du prince-évêque.

Après la suppression des congrégations et des ordres religieux, le régime français réalise ce que Marie-Thérèse et Joseph II n'ont osé faire et assure le monopole de l'État pour l'enseignement secondaire et supérieur. On assiste également à la création d'écoles primaires communales, mais celles-ci sont souvent confiées aux Frères de la Doctrine chrétienne.

Loin d'atténuer le monopole de l'État dans l'enseignement secondaire et supérieur, le régime hollandais le renforce. Dès 1816, Guillaume Ier ouvre sept athénées (Bruxelles, Anvers, Bruges, Luxembourg, Maastricht, Namur et Tournai), trois universités (Gand, Liège et Louvain) et deux écoles de navigation (Anvers et Ostende). Huit ans plus tard, il supprime les écoles des Frères de la Doctrine chrétienne, puis les petits séminaires et les collèges catholiques d'humanités. Dans un premier temps, cette politique est soutenue par les libéraux belges même s'ils ont aussi des griefs à formuler à l'égard du régime orangiste.

Et, en 1827, l'alliance entre libéraux et catholiques belges se réalise sur la base de l'appel lancé par Paul Devaux dans le «Mathieu Laensberg»: Libéraux et catholiques ont, les uns et les autres, leurs sujets de mécontentement, mais ils en ont beaucoup en commun. À quoi bon s'obstiner à lutter séparément? Les discussions religieuses ou politico-religieuses ont été nuisibles. Elles ont divisé des hommes qui pouvaient faire des progrès en commun.

La Constitution de 1831 porte le sceau du pacte d'union. Son article 17 est alors rédigé comme suit: L'enseignement est libre; toute mesure préventive est interdite; la répression des délits n'est réglée que par la loi. L'instruction publique donnée aux frais de l'État est également réglée par la loi.

Le problème scolaire va rester en sommeil pendant une vingtaine d'années. Tout au plus peut-on signaler qu'en 1842 la loi portant le nom de Jean-Baptiste Nothomb impose à toute commune d'avoir une école primaire en précisant qu'elle peut être une école privée. Dans la pratique, il s'agit le plus souvent d'une école catholique.

En 1850, le gouvernement libéral de Charles Rogier fait voter la première loi organique de l'enseignement moyen et crée dix athénées et cinquante écoles moyennes pour garçons. À cette occasion, deux conceptions antagonistes se manifestent. Avec des temps forts et des périodes d'accalmie, elles ne cesseront de s'affronter pendant un siècle.

Prônant le principe de la liberté subsidiée, les catholiques affirment le droit de l'Église d'organiser un enseignement et d'obtenir pour celui-ci les subsides nécessaires. Conséquence logique de cette position: l'État ne peut être appelé à intervenir qu'en cas de carence de l'initiative privée.

La conception laïque réclame, sinon le monopole de l'enseignement par l'État, du moins sa priorité; elle s'oppose à l'octroi de subsides aux écoles libres.

Cette opposition débouche sur la Première Guerre scolaire. En 1879, le ministre libéral de l'Instruction publique, Pierre Van Humbeeck, fait voter une loi organique de l'enseignement primaire qui oblige les communes à créer une école neutre, interdit l'adoption d'écoles libres et supprime l'enseignement de la religion. Pour l'anecdote, signalons qu'au Sénat, la loi Van Humbeeck n'est votée qu'à une voix de majorité. Ce résultat n'est acquis que grâce à la présence d'un mandataire libéral brugeois qui n'avait été élu qu'avec une seule voix de majorité au scrutin de ballottage et qui, gravement malade, s'est fait amener en séance sur un brancard. Il décédera une semaine plus tard et son siège sera gagné par le candidat catholique à la faveur d'une élection partielle.

Toujours est-il que, sous la houlette du clergé, les catholiques ripostent à ce qu'ils appellent la «loi de malheur» en créant des centaines d'écoles.

Aux élections de 1884, les libéraux sont défaits. Les catholiques reviennent au pouvoir; animés d'une solide soif de revanche. Pour marquer leur hostilité au rôle de l'État dans l'école, ils s'empressent de supprimer le ministère de l'Instruction publique. Victor Jacobs fait voter la loi qui porte son nom et qui en revient pratiquement à la situation de 1842 ...

Dans la loi Van Humbeeck, s'il était fondamental de laïciser et de développer l'enseignement public et de ne plus subsidier l'école privée, il était dit aussi que le cours de religion était exclu des programmes et devait se donner dans un local mis à la disposition des ministres des Cultes (pas seulement la religion catholique) pour y donner, soit avant, soit après les heures de classe, l'enseignement religieux aux enfants de la commune fréquentant l'école.

En 1892, en sa séance du 20 avril, le Conseil a le projet de rétablir la séparation des sexes dans les classes de Ramet. Il examine le rapport de l'Inspecteur cantonal Gengou et puis considère que la réunion des sexes jusque dans les classes supérieures n'a été adoptée en 1890 qu'à titre d'essai.

Ce système, pour lui, a depuis son organisation, *considérablement laissé à désirer sous le rapport de l'entente entre les membres du personnel enseignant* (Instituteur et institutrice enseignaient, auparavant, à leur sexe) *à tel point que les enfants de ceux-ci ont donné l'exemple de la désertion des classes.* Apparemment la classe mixte d'Ivoz elle continue à fonctionner. Ce qui nous fait dire qu'il y avait une mentalité différente entre ces deux villages, ce qui se confirme par ailleurs. N'oublions pas que les femmes n'ont obtenu tous les mêmes droits que les hommes qu'en 1948.

C'est toujours en 1892, le 29 octobre qu'il émet un avis favorable sur *la demande de la demoiselle Crepin qui sollicite l'obtention d'une bourse communale pour lui permettre de continuer ses études à la Maternité, à la condition qu'elle prenne l'engagement de s'établir pendant trois années au moins dans la commune dès qu'elle sera diplômée.*

Le 19 août 1893, les locaux sont devenus insuffisants, il est décidé alors d'ériger deux nouvelles classes à Ivoz et une à Ramet. A Ivoz ces constructions seront érigées derrière les autres, parallèlement à celles-ci, à la limite du chemin de Rouffa, où, le cas échéant, un peu plus vers le centre des jardins, de façon à avoir les préaux à la limite du dit chemin de Rouffa. Pour ce faire, les autorités prennent une mesure d'expropriation d'un terrain privé qui sera en partie occupé par les constructions envisagées et en partie pour dédommager le personnel enseignant des emprises faites dans le jardin des "institutrice et instituteur". Comme quoi la nécessité pour le personnel d'avoir un potager. A Ramet la troisième salle sera adossée à celle des filles de sorte que le groupe d'écoles se composera de trois locaux successifs. Le 18 mai 1894 M. Binon l'instituteur (en chef) demande à être autorisé à reporter au jeudi la demi-journée de congé du mercredi afin qu'il lui soit permis de suivre le cours temporaire de dessin organisé par le gouvernement pour la mise en pratique du programme type du 18 mai 1893. Le Conseil fait droit à la



demande, mais précise qu'il est temporaire et qu'il sera général en ce qui concerne les trois classes de Ramet et qu'il pourra s'étendre aux écoles d'Ivoz si les membres du personnel enseignant de cette section sont unanimes à le désirer.

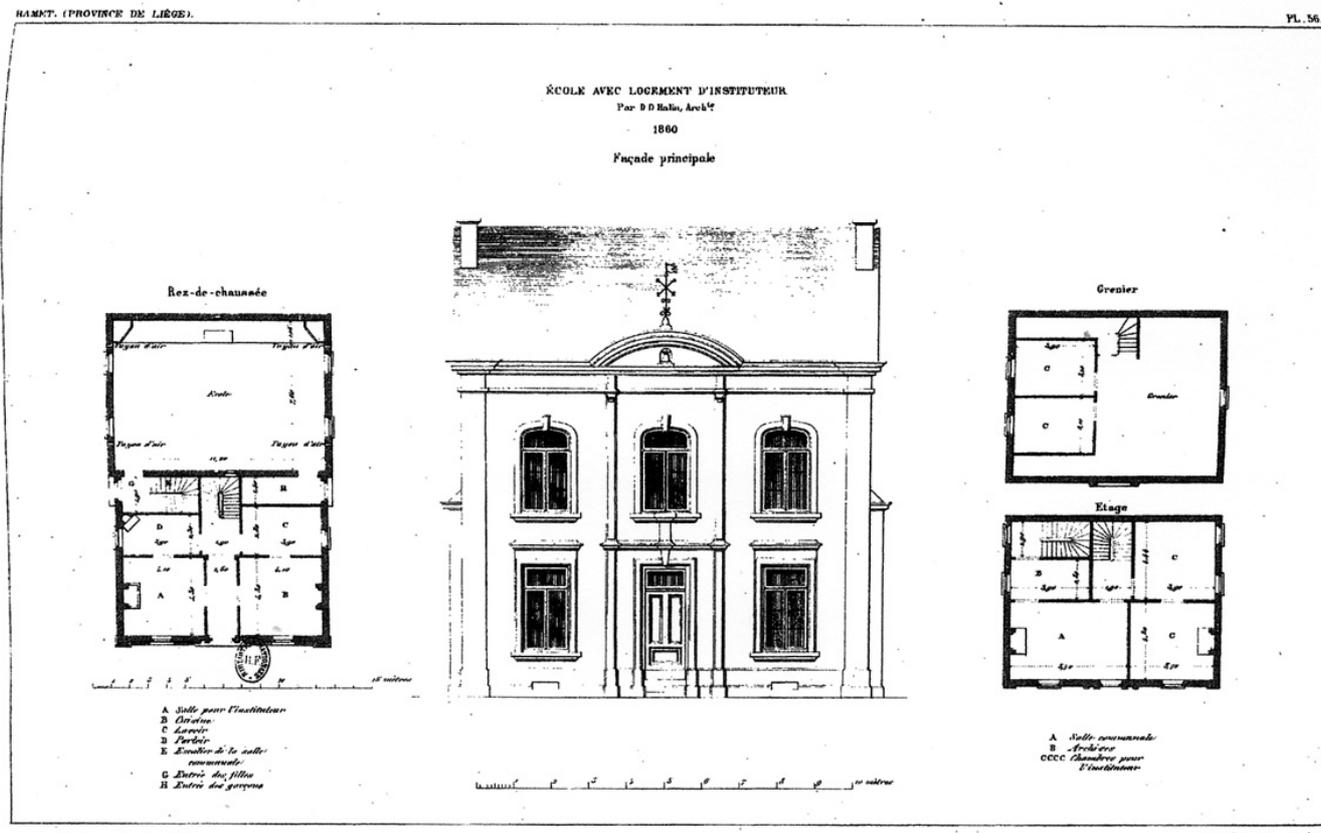
On aperçoit sur cette carte postale du début du 20^e siècle, à gauche, l'entrée de l'école d'Ivoz côté rue principale (chaussée d'Ivoz) et à droite au fond la cheminée du charbonnage qui était situé sur le bar (coll. A. Delagoen).



Cette photo est de date inconnue (tous les renseignements sont bienvenus). Elle est certainement prise dans la cour intérieure de l'école d'Ivoz quoique nous n'en soyons pas certains ! On peut constater un mur à droite qui apparemment sépare encore les cours des garçons et des filles. (coll. A. Wilmotte).

À la Bibliothèque nationale de France (réseau Gallica) nous avons trouvé les plans d'origine de la construction de la maison communale et de l'école de Ramet dressés en 1860 par l'architecte D. Halin. Ils se trouvaient dans un ensemble intitulé « Maisons et écoles communales de Belgique » dessiné par Blandot, Architecte ».

Ces plans ci-après montrent « Plans du rez-de-chaussée, de l'étage et du grenier de l'école, avec logement d'instituteur et salle communale ». La légende nous dit : ce bâtiment est d'une superficie de 207 mètres carrés et comprend 1 salle d'école, 2 salles pour l'administration communale et 8 salles pour l'instituteur. La dépense a été de 17.000 fr.



Parler des écoles, c'est aussi donner aux amateurs de patronymes, quelques renseignements parfois bien utiles pour la recherche de leur famille, voici les noms des enseignants de cette période.

En 1878, Monsieur **BINON Émile**, sous-instituteur à Tilleur et diplômé de l'école normale de l'état à Nivelles est nommé instituteur communal pour les sections de Ramet et Ramioul en remplacement de M. **DOYEN**, démissionnaire.

En 1879, Monsieur **ROPPE** est pensionné (fonction entre 1867 et 1876).

En 1880, Melle **HERMANS**, institutrice à Seraing, est nommée institutrice à Ramet.

En 1881, **DIEUDONNÉ WILMET** sollicite le Conseil afin d'obtenir l'autorisation d'établir, dans la salle de l'école des garçons à Ramet, un cours de chant d'ensemble, un cours gratuit de dessin.

Cette même année, M. **NOËL FRANCK** est nommé sous-instituteur à l'école d'Ivoz. Mademoiselle **LAURE DUCHÊNE** est nommée sous-institutrice à l'école d'Ivoz.

À la séance suivante du Conseil, Mlle Duchêne est démissionnaire, à sa place la seule candidate qui a répondu à une annonce dans les journaux est nommée : il s'agit de Mlle **MARIA LOUISE FRANÇOISE BOUHY**.

En 1882, cette classe n'est apparemment pas facile ! Dès le début de cette année Melle Bouhy est démissionnaire et est remplacée par Mlle **ÉMILIE LAURENCE HUBERTINE DISTER**, c'est elle qui a obtenu le plus de suffrages.

On se demande s'il n'y a pas cause à effet sur ces démissions rapides et répétées de demoiselles nommées comme sous-institutrice ? Le Conseil communal ce jour-là met à pied pendant 8 jours avec privation de traitement un instituteur que bien entendu, nous ne nommerons pas. Et du coup c'est la bonne nomination d'une sous-institutrice.

En 1884, la fixation du traitement des membres du personnel enseignant pour l'année 1885 nous permet d'une part d'obtenir une liste du personnel (partielle(?), nous ne voyons pas trace de Mlle Beaufort Maria) et d'autre part de connaître leur salaire.

C'est cette année-là, que le Conseil décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la demande d'adoption de l'école libre faite par M. De Bléret – Chefnay membre du dit comité scolaire de ladite école. Nous assistons là à la guerre scolaire entre les libéraux et les catholiques (voir explications ci-devant).

En 1886, une demande de pension est intervenue pour le fils de **MME SCHILBACK** née **MOUTON LAURE** qui a fonctionné comme institutrice communale à Ivoz du 1 janvier 1875 au 31 juillet 1886 : le fils Cély recevra une pension réglée d'après les statuts de la caisse des Veuves et Orphelins des Professeurs et Instituteurs communaux, soit le 2/5 de la pension.

<i>Mr Binon</i>	1700 frs
<i>Mme Leroy</i>	1675 frs
<i>Mr Bihet</i>	1700 frs
<i>Mr Micha</i>	1100 frs
<i>Mme Schilbacke</i>	1800 frs
<i>Melle Dister</i>	1000 frs

Une institutrice est portée à notre attention, Mme Leroy. On cite dans les délibérations du conseil communal, Mme Leroy-Hermans qui démissionne de son emploi d'institutrice primaire à l'école communale de Ramet. Ce couple est connu par leur fille Leroy Marcelle, une femme d'exception. On la trouve notamment dans « le Dictionnaire des femmes belges: XIXe et XXe siècles » écrit notamment par Éliane Gubin, édition Racine, 2006. Voici ce que l'on en dit :

LEROY Marcelle (1885 – 1979) RÉSISTANTE, militante communiste, franc-maçonne

Née à Yvoz-Ramet le 19 avril 1885, Marcelle Leroy est la deuxième enfant de Nicolas-Joseph, comptable à la Fabrique nationale d'armes à Herstal, et de Maria Hermans, institutrice en chef de l'école d'Yvoz-Ramet. Entre 1900 et 1906, elle vit en Russie où son père travaille pour diverses firmes belges : elle y apprend le russe, découvre la littérature marxiste et assiste à la révolution de 1905. Rentrée en Belgique, elle épouse Louis Godefroid, un ingénieur technicien dont elle aura quatre enfants et dont elle se séparera, après un divorce difficile, en 1929. En 1919 à la demande d'Isabelle Blume, Marcelle Leroy assure le secrétariat national de la section belge de la ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, où elle milite activement. En 1926, elle collabore régulièrement au Cercle des relations intellectuelles belgo-russes. Elle adhère au Droit humain en 1927, et sera Vénérable Maître de la loge Sagesse à Bruxelles en 1959. Pour subvenir à ses besoins, elle tient une pension de famille à Ixelles. Elle épouse en 1932, Hendrik Heyligers, un peintre hollandais, titré, fils d'un gouverneur des Indes néerlandaises. En juin 1933, elle participe à la préparation de la Conférence mondiale des femmes contre la guerre et le fascisme, avec Isabelle Blume, Alice Pels, Hélène Burniaux et Germaine Hannevert. La section belge du comité national des femmes est

officiellement créée au lendemain de la réunion de Paris, et Marcelle Leroy est désignée comme secrétaire. Elle y fait adhérer la section belge de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, ainsi que la Ligue des femmes travailleuses contre la guerre et la misère.

Secrétaire bénévole du Comité mondial des femmes, Marcelle Heyligers-Leroy poursuit ses relations privilégiées avec l'URSS en août 1935. En 1937, elle conduit une délégation de femmes en Espagne et visite notamment l'hôpital des Brigades internationales à Benicassim. Dans le même temps, la publication du journal « Femmes » lui fournit une profession « officielle » : elle se qualifie désormais de journaliste.

Aux élections d'octobre 1938, elle présente sa candidature sur la liste communiste à Forest. Éluë, elle entre au conseil communal en janvier 1939, mais démissionne en avril 1940. Elle a, entre-temps, divorcé d'avec Hendrik Heyligers. Marcelle Leroy change plusieurs fois d'adresse, ce qui lui permet d'échapper aux arrestations de mai 1940. En octobre de la même année, elle épouse en troisième nocces, Hubert Frère, préfet de l'athénée du Centre. Après avoir résidé à Oisquerod, le couple s'installe à Ixelles en juin 1942.

Ses liens se distendent avec les cercles dirigeants du PC. Arrêtée le 17 mars 1944 à son domicile pour ses actions résistantes, elle est emprisonnée successivement à Saint-Gilles, Cologne, Vught, avant d'être déportée en septembre à Ravensbrück. Elle sera rapatriée le 29 juin 1945. Dans les années 1950, elle perd son mari.

Active dans les associations de prisonniers politiques, elle est fêtée par le parti communiste lors de son 90e anniversaire, en 1975.

Marcelle Leroy décède en octobre 1979.

Il est aussi intéressant de lire les écrits de José Gotovith sur Marcelle Leroy, notamment sur sa famille, en voici ci-dessous des extraits. Vous trouverez l'article complet sur internet en format d'écriture en pdf sur le site « digistore » de la bibliothèque de l'ULB.

Marcelle Leroy (1885- 1979) femme, mère, franc-maçonne, militante, et plus encore ... de José Gotovitch

Il est des destinées qui, sans être forcément représentatives, permettent de saisir l'âme d'une époque. Le chemin parcouru est sans doute particulier, mais il traverse tant de lieux connus et charrie au passage tant de repères spécifiques qu'il témoigne bien de son temps,

Naître belge et vivre les révolutions russes de 1905 et 1917, travailler avec Léonie La Fontaine comme avec Elena Stasova, avoir été dignitaire franc-maçonne et militante communiste, se trouver (indirectement) impliquée dans l'assassinat de Trotski et survivre aux camps de concentration nazis, voilà qui ne compose certes pas une vie banale. Que ce parcours soit celui d'une femme, épouse de trois maris successifs, ayant donné le jour à cinq enfants ajoute une dimension toute particulière à ce qui pourrait n'être que la saga d'une amazone du 20e siècle, située quelque part entre Mata-Hart et la Passionaria.

Au-delà de cette approche volontairement sensationnaliste ", la vie de Marcelle Leroy, qui court de 1885 à 1979, nous projette au cœur d'une problématique brûlante de ce siècle : la fascination de certains intellectuels, généralement issus d'une bourgeoisie confortable, envers l'Union soviétique - voire le communisme – principalement entre les deux guerres. ...

Une famille peu conformiste

*Marte, Josèphe, Hubertine, Marcelle Leroy naît à Yvoz-Ramet le 19 avril 1885 dans une famille de tradition catholique, mais de comportement peu conformiste. Fils d'ouvrier, élève des écoles chrétiennes, le père Nicolas Joseph, né en 1862 à Jemeppe-sur-Meuse, est devenu comptable à la Fabrique Nationale d'Armes. Sa mère, d'origine Limbourgeoise, elle-même fille d'un instituteur, précepteur à ses heures dans un château, Maria Hermans- est devenue institutrice et, à la naissance de Marcelle, son deuxième enfant, elle exerce la fonction d'institutrice en chef de l'école d'Yvoz-Ramet. Dans un curieux métissage philosophique, l'éducation donnée aux enfants oscille entre tradition catholique - école moyenne catholique après l'école primaire communale et première communion - et réactions anticléricales. **La mère encourra une exclusion temporaire de l'église pour avoir refusé la présence du prêtre dans son école pour le cours de religion.** Malgré cela, Marcelle Leroy passe une année (de 9 à 10 ans) dans un pensionnat religieux pour y préparer sa première communion et entame ensuite l'école normale à Liège. Mais à douze ans, écrit-elle dans sa biographie de 1937. elle • refuse encore d'aller à l'Église, de se confesser et de communier, révoltée par les questions malsaines posées par le prêtre. Elle s'affirme dès lors complètement dégagée de toute influence religieuse.*

En 1900, elle a quinze ans, son père accepte un emploi de comptable dans une fonderie belge située à Debaltzevo dans le Donetz, région de Russie qui constitue alors un Eldorado pour les Investisseurs et les industriels belges. Sa mère refuse de s'y installer en permanence, mais l'adolescente y demeure. Le lieu n'a rien d'enchanté : une belle usine, une vaste gare, trois rangées de maisons de bois pour les ouvriers et quelques logements de meilleure qualité pour la direction. Elle apprend le russe à l'école du village puis passe six mois au gymnase Martnskoï de Ekatarinoslaw.

Après deux ans, c'est le retour à Liège où elle poursuit des études à l'École normale et entame des études de dessin. Elle

est en contact avec un groupe d'étudiants russes qui lui font découvrir la littérature marxiste.

En 1904, c'est un nouveau départ avec son père pour la Russie où il est cette fois directeur commercial d'une entreprise, sans doute les Tramways et Éclairages électriques de Vladicaucase (plus tard OrdJOnikidze) en Ossétie du Sud. Elle fréquente différents cours et vit sur place l'agitation qui accompagne la révolution de 1905 : manifestations de rue, meetings. Elle y fait ses classes révolutionnaires, mais sans pouvoir y donner suite puisqu'après un bref retour en Belgique, elle épouse en 1906 Louis Godefroid, un Ingénieur technicien, successeur de son père à l'usine de Vladicaucase, avec lequel elle va connaître quelques années la vie d'une épouse de cadre ballotté d'une entreprise à l'autre : Grozny, Taganrog, Makeevka. Kharkov. Kertch,

Elle revient deux fois au moins à Liège pour accoucher. La seconde fois en 1910 quand naît Pierre. Aîné des quatre enfants survivants. La guerre la surprend à Kertch en Crimée où naît son fils Charles. Sa fille Marcelle naîtra à Kharkov en avril 1917,

Si sa facilité d'apprentissage des langues est soulignée (russe, ukrainien, vieux russe, anglais) . Ces années-là ne semblent pas contribuer à une quelconque éducation politique. Les naissances rapprochées et la santé fragile de ses enfants l'amènent d'ailleurs à s'installer fin 1917 à la station thermale de Kislovodsk dans le Caucase. SI elle souligne dans sa biographie de 1937 sa sympathie d'alors pour les bolcheviks, l'hostilité de son mari envers la révolution est un motif supplémentaire qui l'éloigne de tout engagement, mais également de lui. Quand ce dernier refusant de travailler aux conditions du nouveau pouvoir quitte l'usine en février 1918, la situation matérielle de Marcelle Leroy devient impossible. Séparée de fait et en charge de trois enfants en bas âge, elle décide de chercher refuge auprès de ses parents alors en France. Un voyage pénible en train. À travers la Russie en révolution la conduit finalement à Mourmansk. ...

Revenons à nos patronymes,

En 1892, Mlle **MARIA BEAUFORT** sous-institutrice à Ramet est promue à la place de Mme Leroy – Hermans. Elle est elle-même remplacée par Mlle **BERNARDINE VRITOFFE** qui était en disponibilité de la commune de Horion-Hozémont.

Cette photo qui suit, aimablement prêtée par Marcelle Stiennon, "une autre sauveuse de documents historiques", a été prise en 1908. On constate, dans la liste jointe, établie par une ancienne élève que la classe est dirigée par une certaine "Mme Baufort". À mon avis, il s'agit bien de Mme Maria Beaufort dont nous venons de parler.



1^{er} rang du devant : B. Delaby - E. Delgno - E. Coenst - J. Cerdin - J. Lemaire - V. Moutcherens - J. Gérard - O. Spriesterbach
 2^e rang : J. Niel - M. Mathot - E. Gebert - M. Saizot - B. Lemaire - J. Eviller - B. Stienen - M. Coezpin - H. Bertrand -
 3^e rang : A. Gabriel - M. Delbrach - E. Braulinet - E. Colson - B. Verter (M^{me} Jernquet) - A. Léonard - J. Lemaire - E. Coezpin
 4^e rang : S. Jarnette - A. Outzès - A. Maxain - Berzen - M^{me} Baufort - L. Niel - V. Coppée
 M^{me} Linsen
 M^{me} Lemaire